

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 16</p> <p>OBJET :</p> <p>Mise à jour du tableau des effectifs Création et suppression de poste</p> <p>N° 33 / 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 03 octobre à 18h30</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2024</p> <p>Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Madame ADROVER Isabelle, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.</p> <p>Absent(s) ayant donné procuration : Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger.</p> <p>Absentes excusées : Madame M-Christine COURANT, Madame MASSUCCO Isabelle.</p> <p>Absente : Madame VIAENE Nathalie.</p> <p>Secrétaire de séance : Madame FOUASSE Bénédicte.</p>
---	---

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois afin de permettre un avancement de grade ou une création de poste, au titre de l'année 2024, pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées.

Cette modification, préalable à la nomination de l'agent, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois du 28 septembre 2023,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

➤ A compter du 1^{er} décembre 2024 :

- La création d'un emploi d'Adjoint technique à temps complet,
- La création d'un emploi d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, à temps complet,

➤ A compter du 1^{er} décembre 2024 :

- La suppression d'un emploi d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, à temps complet,

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** les créations et la suppression d'emploi repris ci-dessus, au 1^{er} décembre 2024,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2024.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le - 7 OCT. 2024
- de la publication le - 7 OCT. 2024

TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADES ou CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	TOTAL POSTES au 01/12/24	DONT TC	DONT TNC	POSTES POURVUS au 01/12/24	TOTAL POSTES DISPONIBLES au 01/12/24
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché principal	A	1	1		1	0
Rédacteur	B	1	1		1	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		0	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2		2	0
Adjoint administratif	C	1	1		0	1
FILIERE TECHNIQUE						
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1		1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1		0	1
Agent de maîtrise	C	1	1		1	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	3		2	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	4	4	1 à 29h	3 Dont 1 à 29h	1
Adjoint technique	C	5	4	1 à 20h	4 TC	1 TNC
FILIERE CULTURELLE						
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	2	2		2	0
FILIERE SOCIALE						
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		2	0
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	2	2		1	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Brigadier-chef principal	C	3	2		2	1
Gardien-Brigadier	C	1	1		0	1
TOTAL		30	28	2	22	8